

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Escroquerie et abus de confiance : un huissier, un avocat et un pseudo maître écroués

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gentil

CHARLES Hubert Ranozinot, huissier de justice auprès de la juridiction de Port-Gentil, Irénée Mezui Mba, avocat au barreau du Gabon, par ailleurs un des conseillers d'Appel à Agir dans l'affaire qui opposait ce mouvement citoyen au président Ali Bongo Ondimba -, et Walburge Gontran Nguema Omvane, un compatriote qui se fait passer pour un avocat, ont été incarcérés à la prison centrale de la capitale économique, mercredi 9 mars 2022. Après leur arrestation par les éléments de la

Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (B2). Les trois hommes sont accusés d'avoir abusé de la confiance du collectif des ex-employés de la société Sodexo. Et pour le premier cité, d'avoir escroqué la Société gabonaise de raffinage (Sogara).

Les faits commencent en 2019. La société Sodexo, en proie à d'énormes difficultés financières, licencie une quinzaine de ses agents. N'ayant pas les moyens pour les payer, la Sogara, un des créanciers de la Sodexo, sera, au moyen d'une décision de justice, saisie pour le règlement du personnel licencié. L'ardoise est chiffrée à 47 millions de francs.

Maître Ranozinot, huissier de justice, est en charge de l'affaire, notamment du recouvrement. Entre-temps, Walburge Gontran Nguema Omvane - qui se fait passer pour un avocat grâce à des connaissances parmi certains fonctionnaires exerçant au tribunal de Port-Gentil -, se rapproche de Me Irénée Mezui Mba, son ami d'enfance. Il fera comprendre à ce dernier qu'il est le représentant du collectif des licenciés. Et que la Sogara se refuserait à se soumettre à la décision de justice qui l'invite à payer leur dû aux agents licenciés.

Les deux compatriotes vont user de subterfuges. Ils vont monter un dossier dans lequel se trouvaient des documents portant la signature de l'huissier. Ainsi, au lieu des 47 millions, ils vont réussir à soutirer jusqu'à 700 millions de francs à la Sogara.



Photo: Kourmouss/L'Union

La prison du Château où séjournent les présumés escrocs.

La répartition de cette cagnotte reste une énigme. Tant l'huissier de justice qui, visiblement, s'est fait rouler dans cette affaire, assure n'avoir perçu que ses émoluments. De plus, les ex-employés de la Sodexo, à qui cet argent était destiné, disent n'avoir rien perçu.

En novembre dernier, la Sogara a alors déposé plainte au tribunal de Port-Gentil contre Me Charles Hubert Ranozinot pour escroquerie. Le collectif a récemment emboîté le pas à l'endroit du trio, pour abus de confiance. L'enquête suit toujours son cours.

Mouila : deux élèves écroués pour vol avec violence



Photo: Felicien Ndongo

Les deux élèves passés maîtres dans l'art du vol avec violence.

FN
Mouila/Gabon

JOSUÉ Mando et Florie Lebiogo Kelé, âgés respectivement de 21 et 15 ans, tous Gabonais, élèves dans deux établissements secondaires de Mouila, ont été dernièrement écroués à la maison d'arrêt de Mouila pour présomption de vol avec violence.

Les deux présumés délinquants étaient passés maîtres dans l'art d'agresser leurs victimes avec des armes blanches. Avant de les déposséder violemment de leurs téléphones portables et autres objets de valeur. Leurs actes ont été stoppés par les flics de la Sûreté urbaine du commissariat de police du chef-lieu de la

province de la Ngounié. Lors de leur dernier forfait, une fin d'après-midi, Josué Mando et Florie Lebiogo Kelé vont s'attaquer à deux personnes au carrefour jouxtant la direction provinciale des Travaux publics, à Mangui, un quartier du 2^e arrondissement de Mouila. Les bandits utilisent le même mode opératoire, en se servant de deux couteaux pour contraindre leurs victimes de céder tout ce qu'elles possèdent avant de prendre leurs jambes à leur cou.

La cavale des deux mis en cause est très courte. Interrogés à la suite de leur arrestation sur les faits, ils sont vite passés aux aveux. Ils ont été incarcérés au sortir de l'audition chez le juge d'instruction.

Lambaréné : il meurt à la suite d'une initiation au "bwiti-disumba"

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

OLIVIER Clyften Mbadinga Mombo, Gabonais de 30 ans, a dernièrement trouvé la mort à la faveur d'une initiation au rite traditionnel "bwiti-disumba". Les faits ont eu lieu dans un temple familial, au domicile d'un certain Yorick Ossavou Mombo, au PK 5, un quartier du 2^e arrondissement de Lambaréné. Les initiateurs ont été écroués à la maison d'arrêt local, le 4 mars dernier.

Les faits. Olivier Clyften Mbadinga Mombo part de Libreville pour la ville du Grand Blanc, jeudi 17 février dernier. D'autant qu'il doit prendre part au rite initiatique communément appelé "bwiti-disumba". Aussi les choses sérieuses commencent-elles le lendemain de son arrivée, à savoir vendredi 18 février vers 4 heures du matin. Cinq autres



Photo: Paterne N'DOUNDA

Le temple dans lequel le rite initiatique a eu lieu.

candidats sont aux côtés du Librevillois. Ils entament par l'étape de la confession, avant de déguster le bois sacré, appelé communément "iboga" sous la supervision des initiateurs Jean-Claude Diki Koumba et Alain Bagnianda.

Ensuite, les maîtres ordonnent aux initiés en devenir de faire du sport, l'étape préparatoire à la sortie des candidats. Malheureusement, tout ne se passe pas comme prévu pour Olivier Clyften Mbadinga

Mombo. Puisque ce dernier est victime d'un malaise, deux semaines après l'initiation, le 28 février.

Mis au courant de la situation, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Félix Nkoundi Minko, instruit les Officiers de police judiciaire (OPJ) d'arrêter les maîtres initiateurs. Ils sont placés sous mandat de dépôt au sortir de l'audition chez le magistrat instructeur, le 4 mars dernier.